

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

CENTRE DES ARCHIVES DU PERSONNEL MILITAIRE

Caserne Bernadotte
64023 Pau cedex

CONSERVATION ET CONSULTATION DES ARCHIVES



Les 109 km linéaires de fonds d'archives du personnel militaire conservés au CAPM se composent d'archives individuelles, dont celles qui ont été produites par le service militaire, et de fonds collectifs provenant des services de gestion des personnels militaires des unités de l'armée de Terre et des services communs (principalement, le service de santé, le service des essences et le commissariat de l'armée de terre).

LES ARCHIVES INDIVIDUELLES

- Archives du recensement militaire (militaires du rang et sous-officiers) :
 - archives matriculaires individuelles (sous forme de registres matricules jusqu'à 1949, puis « feuillet nominatif de contrôle » de 1950 à 1982, enfin « mémoire des états de services » à compter de 1983)
 - parfois, dossiers de pièces annexes.
Ces archives sont conservées et consultables au CAPM jusqu'aux 90 ans des personnels ; attention, de 1941 à 1948, elles demeurent consultables au CAPM.
- Fichiers alphabétiques et tableaux de recensement versés par les bureaux de recrutement
- Dossiers de carrière des engagés, dits « dossiers individuels » :
 - des hommes du rang et des sous-officiers de l'armée de terre, de la gendarmerie et des services communs ;
 - des officiers de l'armée de terre, de la gendarmerie et des services communs, rayés des contrôles à partir de 1971 ;
(les dossiers antérieurs sont conservés par le SHD-Centre historique des archives à Vincennes)
 - des personnels féminins de l'armée de terre, nées avant 1983 ;

- de certains hommes du rang et officiers mariniers non honoraires de la marine ;
- de certains hommes du rang et des sous-officiers non honoraires de l'armée de l'air.

- Archives des ressortissants des anciennes colonies et protectorats, et des étrangers engagés sous les drapeaux : registres matricules, dossiers de pièces annexes et fichiers d'identification des personnes (de 1866 à 1977).
- Fichier alphabétique des militaires de l'Armée de terre, titulaires d'une ou plusieurs citations (depuis 1914), et des gendarmes titulaires d'une ou plusieurs citations (1968-2004).
- Nombreux fichiers individuels, alphabétiques ou par matricules, de personnels de l'Armée de terre.

LES FONDS COLLECTIFS DES FORMATIONS DE L'ARMÉE DE TERRE ET DES SERVICES COMMUNS

- Ordres généraux des citations dans les unités de l'Armée de terre (de 1914 à nos jours), et de la Gendarmerie (de 1968 à 2004).
(en dehors de ces périodes, les ordres généraux des citations des unités de la Gendarmerie sont conservés par le SHD-Centre historique des archives à Vincennes).
- Archives de gestion administrative et médicale des personnels dans les unités de l'armée de terre et des services communs (de 1936 à nos jours).

RÉGIME DE COMMUNICABILITÉ DES ARCHIVES

Les archives publiques sont communiquées au terme de délais de communication définis par les articles L213-1 à L213-6 du code du patrimoine.

Suivant les archives que vous souhaitez consulter, il vous sera éventuellement demandé de fournir des documents justificatifs ou de remplir une demande de dérogation à l'incommunicabilité des archives.

MONOGRAPHIES ET PÉRIODIQUES

Des ouvrages et périodiques sont en libre accès en salle de lecture.

Les monographies illustrent principalement les thèmes suivants :

- Histoire de l'Armée de terre au début du XX^e siècle
- Annuaire des officiers du début du XX^e siècle
- Guerres mondiales et guerres de décolonisation
- Récits et témoignages de personnalités militaires
- Ouvrages et historiques sur des bâtiments militaires
- Ouvrages et historiques sur des régiments.

Les périodiques disponibles :

- Les Chemins de la mémoire
- La Revue historique des armées
- Armées d'aujourd'hui
- Terre information magazine
- Cols bleus
- Air actualité
- Gend'info.

CONSULTATION

La consultation des archives est gratuite.
Elle s'effectue en salle de lecture, sur rendez-vous.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Fermeture le vendredi à 15h30.

Téléphone

05 59 40 45 61

05 59 40 45 95

VOUS DÉSIREZ...

- ✓ Consulter votre dossier personnel
- ✓ Consulter le dossier personnel d'un tiers
- ✓ Consulter d'autres archives...

Vous êtes invité à remplir le formulaire « Demande de rendez-vous en salle de lecture » le plus précisément possible et à l'adresser :

- **par voie postale :**

CAPM
caserne Bernadotte
64023 Pau cedex

- **par voie électronique :**

capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr

- **par télécopie :**

05 59 40 45 53